LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un accès à notre plateforme Moodle.
- Salle informatique pour nos sessions de regroupement.

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les regroupements : restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière de Meymac, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

Déposer un dossier de candidature : https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/



pas jeter sur la voie publique





CFPPA de Haute-Corrèze Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière 19250 MEYMAC 05.55.46.02.00 cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA de Haute-Corrèze Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture 19160 NEUVIC 05.55.95.40.01 formation.neuvic@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR













FOAD FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE

Gestion des entreprises de travaux forestiers

Formation certifiante





Objectif : : être capable de gérer une entreprise de travaux forestiers et de satisfaire à la condition d'obtention de la levée de présomption de salariat.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- ▶ Situer son entreprise dans son environnement socio-économique et règlementaire.
- ▶ D'assurer la gestion d'une entreprise de travaux forestiers.
- ▶ De proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise.
- ▶ De proposer un projet de création d'entreprise.











Descriptif du centre et chiffres clés de la formation :



CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Gérer une entreprise du secteur des travaux forestiers dans une perspective de durabilité.
- ➤ Organiser son travail au regard des règles d'hygiène, de sécurité et dans le respect de l'environnement.
- ► Situer l'entreprise dans la filière forêt-bois.
- ► Réaliser la gestion administrative, technico-économique, financière.
- ► Réaliser le développement commercial envers des clients privés et publics.



- ▶ Identifier les choix possibles en matière de gestion fiscale, sociale et sociétaire pour son entreprise. Comprendre les conséquences de ces choix à court et long terme.
- Établir un devis sur la base d'un calcul de coûts :
 - distinguer charges et dépenses,
 - identifier les différentes charges,
 - élaborer un devis et une facture.
- ► Apprécier la rentabilité d'un chantier :
 - distinguer produits et recettes,
 - analyser les écarts entre les coûts facturés et les coûts réels,
 - déterminer et interpréter le seuil de rentabilité d'un chantier ou d'une activité.
- ► Analyser la situation économique et financière de l'entreprise :
 - lire et comprendre les documents comptables,
 - lire et comprendre les états financiers.
- ► Se repérer dans le cadre juridique et social du travail :
 - distinguer le contrat de travail du contrat de prestation de services,
 - identifier les règles conventionnelles applicables à l'entreprise,
 - connaître la protection sociale applicable aux actifs de l'entreprise.



MODALITÉS DE FORMATION

L'ensemble de la formation se déroule à distance via la plateforme Moodle. 12 activités à réaliser selon les rythmes de chacun. Des plages horaires pour lesquelles le formateur référent est joignable sont mis à disposition de l'apprenant, de même qu'une adresse électronique. Deux regroupements, en visioconférence ou en présentiel selon les cas, sont organisés. Un stage en entreprise d'une semaine est prévu.

Durée

Formation complète : 150 heures au total (formation à distance, 2 regroupements et un stage de 35 heures). Réduction de parcours possible. Durée maximum du parcours : 6 mois.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en visioconférence, 2 regroupements.

Validation

Evaluation via la plateforme Moodle, les 12 activités doivent être validées.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil: personnes ayant réalisé une démarche auprès de la MSA (ou en cours) dans l'objectif d'une création d'entreprise de travaux forestiers et ne remplissant pas les conditions pour obtenir la levée de présomption de salariat du fait de leur diplôme. Maîtrise du français de base nécessaire.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité de cette formation. Référent handicap : marc.detraz@educagri.fr

Préreguis :

- être âgé de 18 ans
- · avoir contacté la MSA,
- disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : 1 200 €

Coût pour le bénéficiaire : selon le type de financement CPF, AIF ou auto-financement.

En savoir plus :

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Période de retrait des dossiers de candidature : toute l'année après contact avec la MSA.

APRÈS LA FORMATION

Accès au métier de Chef.fe d'entreprise forestière

